

# Asso3D

## Défense du val de Dronne et de la Double

**Communiqué du 22 avril 2021**

### **Le préfet signe les autorisations de défrichement pour le projet éolien des Grands Clos (Puytangou, Dordogne) contre l'avis de la population et des élus**

La population a été une nouvelle fois consultée, du 5 janvier au 7 février 2021, sur le projet des Grands Clos de cinq éoliennes de 182 mètres de haut sur les communes de Saint-Aulaye-Puytangou et Parcoul-Chenaud, dans la forêt de la Double.

La préfecture de la Dordogne a publié le 15 avril le bilan de cette consultation du public (<https://www.dordogne.gouv.fr/content/download/35285/242728/file/bilanMADPV-2021-04-15.pdf>) qui fait état de plus de 700 contributeurs, dont 99,6 % d'avis défavorables au projet, comptant de nombreux élus. Il n'y a que trois avis favorables. Cette consultation populaire confirme les trois consultations précédentes de 2016 relatives au même projet.

#### **La démocratie participative donne donc un avis massivement défavorable à ce projet.**

Le 8 avril 2021, le conseil communautaire du Pays de Saint-Aulaye a adopté une motion (p.j.) de refus des éoliennes dans la forêt de la Double par 15 voix pour le refus, 5 contre et 2 abstentions.

Le 14 avril 2021, le conseil municipal de Saint-Aulaye-Puytangou a adopté une motion (p.j.) de refus du projet des Grands Clos par 14 voix pour le refus, 2 contre et 3 abstentions. Cette motion précise que « l'avis favorable voté par le Conseil Municipal du 7 octobre 2016 sous la mandature précédente, ne correspond pas aujourd'hui à la position des élus ». Quatre éoliennes sur cinq sont situées sur le territoire de cette commune, la 5ème étant située sur le territoire de la commune de Parcoul-Chenaud sur une parcelle appartenant au maire, mis en examen pour prise illégale d'intérêt.

#### **Ces refus s'ajoutent à ceux de 33 conseils municipaux de la forêt de la Double et de ses abords et confirment ainsi que la démocratie représentative rejette massivement le projet éolien des Grands Clos.**

Sans tenir compte de l'avis exprimé massivement par la population et les élus pour le refus de ce projet discutable, le préfet de la Dordogne a signé le 20 avril la nouvelle autorisation de défrichement pour le projet éolien des Grands Clos (mise en ligne sur le site de la préfecture).

#### **Sommes-nous toujours en démocratie ?**

*Informations : Thierry Bonne, 06 28 22 54 52*